

Demande d'un plan d'accompagnement individualisé (P.A.I.) Année académique 2023-2024

Formulaire d'introduction d'une demande de reconnaissance de situation de handicap ¹.

Ce formulaire doit être complété avec la psychologue **lors d'un entretien confidentiel** avec l'étudiant qui se munit des justificatifs dont il dispose déjà.

La demande est à réintroduire chaque année.

Il est à rentrer :

- Pour le quadrimestre 1 : le 15 octobre 2023 (au plus tard le 15 novembre 2023)
- Pour le quadrimestre 2 (si pas de PAI en Quadrimestre 1) : le 15 février 2024 (au plus tard le 15 mars 2024)

Remarque : les demandes introduites après ces dates ne seront prises en considération qu'en fonction de la justification d'une introduction tardive. La demande, pour autant qu'elle soit accompagnée des documents probants, sera traitée et notifiée par écrit dans les deux mois.

Nom, prénom :

Âge :

Tél portable :

Département : SEE SJEG SS ST

Implantation de : Tournai Mons

Section :

BLOC1 BLOC2 BLOC3 MASTER1 MASTER2

Classe/groupe HEH :

Autre classe/groupe d'autre.s EES :

Problématique à l'origine de la demande :

PAI Général Activités physiques et sportives

Date de la demande :

Dossier complet remis le :

¹ Décret du 30 janvier 2014 relatif à l'enseignement supérieur inclusif pour les étudiants en situation de handicap.
Loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.
Article 458 du Code pénal relatif au secret professionnel.
Article du Règlement des Etudes relatif à l'Enseignement Supérieur Inclusif.
Loi du 29 juillet 91 relative à la motivation formelle des actes administratifs.

- Je souhaite bénéficier d'un Programme d'accompagnement Individualisé et je m'engage à fournir les documents justificatifs nécessaires.
- J'ai déjà bénéficié d'un P.A.I. pour l'année académique 2021/2022 et je demande sa reconduction ou son réaménagement. Si l'attestation d'expertise n'est plus valide (date, réalité, ...) je joins une nouvelle attestation.
- J'ai déjà bénéficié d'un P.A.I. pour l'année académique 20... / 20.... dans une autre section ou sur un autre Campus ou dans une autre Haute Ecole ou Université (je joins une copie).
- Je dispose d'une reconnaissance par un organisme agréé (AViQ (anciennement AWIPH), Phare, SPF Sécurité Sociale (je joins une copie du document officiel).
- Je dispose d'une attestation d'expertise de mon médecin spécialiste ou de mon logopède ou de mon thérapeute.
- Je ne dispose pas, ou plus, de l'attestation d'expertise et je m'engage à faire rapidement les démarches nécessaires pour l'obtenir auprès du médecin spécialiste, du logopède ou du psychologue en charge du suivi de mon dossier.

Difficultés spécifiques et conséquences sur le quotidien :

Aménagements souhaités :

Je donne mon accord pour que la HEH ait accès aux informations nécessaires au traitement de ma demande.

Je prends la responsabilité de communiquer, ou non, mon PAI, moi-même, à mes lieux de stage et d'activités d'intégration professionnelle.

Certifié sincère, le
Signature de l'étudiant